



Rentrée scolaire 2018/2019

Afin de mieux appréhender la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 notamment en vous permettant de visiter les écoles, de rencontrer les enseignants, et de gérer au mieux les effectifs.

Les inscriptions dans les écoles maternelles et primaires de Poligny pour la rentrée scolaire 2018/2019 auront lieu à compter de ce jour et jusqu'au 25 mai 2018.

Nous demandons aux parents de se présenter au Service Accueil de l'Hôtel de Ville afin de remplir :

- 1 la demande d'inscription pour nos services
- 2 le certificat d'inscription pour l'école

Pour cela, il faut vous munir des photocopies du livret de famille, l'attestation des vaccins à jour (carnet de santé), attestation de lieu de résidence et si votre enfant était scolarisé en dehors de Poligny, le certificat de radiation.

Pour les enfants déjà scolarisés sur Poligny, mais qui résident dans une commune extérieure à Poligny (sauf pour les enfants des communes de rattachements qui sont : Buvilly, Chamole, Chaussenans, Tourmont et Vaux sur Poligny), il faut impérativement renouveler la demande d'inscription scolaire chaque année. De plus, l'accord de l'autorité ayant la compétence scolaire de la commune de résidence doit être renouvelé (voir dossier demande d'inscription).

Pour les enfants qui n'ont jamais été scolarisés et qui habitent une commune extérieure à Poligny, il faut solliciter l'accord de l'autorité ayant la compétence scolaire de la commune de résidence.

Fait à Poligny, le 29 mars 2018

Mr le Maire

Dominique Bonnet